



# Commission Départementale des Activités Sportives Section JEUNES

## Procès-Verbal n° 9

Réunion du : **Mercredi 10 Novembre 2021**

Présidence : **M. Guy BOUCHON**

Délégué du C.D. : **M. Jean Paul RUIZ**

Secrétaire : **M. Jean Claude ALEXIS**

Présents : **MM. Yvan MASSOLO – Albert ROBAA – Blaise SASSO**

Assiste à la réunion : **M. André VITIELLO (Secrétaire Général)**

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.



**Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district**

**A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de - 72 heures)**



## ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Informations*
- *Matches en retard*

## INFORMATIONS

### **CHAMPIONNAT**

Suite aux nombreuses difficultés rencontrées pour effectuer les poules en catégorie jeunes.

La Commission des activités sportives a décidé, avec l'accord du Comité de Directeur, que les championnats avec des poules à 8 équipes se joueraient en deux phases par match aller/retour.

La 2ème phase sera constituée d'une poule des 4 équipes les mieux classées pour déterminer l'accession à la division supérieure, et d'une poule des 4 équipes pour déterminer l'équipe qui sera reléguée en division inférieure.

En cas de 2 poules à 8 dans même division, il sera procédé à un match de barrage sur terrain neutre entre les premiers de chaque poule pour connaître le champion de la division et les deux derniers de chaque poule pour connaître l'équipe finissant dernière

### **En Catégorie U14D3**

IL a été constitué une poule à 11 équipes pour la 1ère phase avec match aller uniquement  
Et une poule à 6 équipes avec match aller/retour.

La Commission a fait ces poules géographiquement pour éviter de trop longs déplacements.

A la fin de la 1ère phase les deux premiers de chaque poule accéderont en D2

Compte tenu des circonstances actuelles, beaucoup de clubs se sont retrouvés en difficulté pour établir leurs licences de joueurs dans les délais impartis.

Nous avons décidé d'accorder certains reports de matches pour la première journée de championnat. Ces matches devront impérativement se jouer dès les premières dates libre de compétition.



## REPORT DES RENCONTRES SUITE AUX INTEMPERIES

Le District du Var a décidé d'annuler tous les matches du week-end du 31/10/2021 pour cause intempérie (alerte rouge).

Toutes ces rencontres devront se jouer le plus rapidement possible, certaines sont déjà programmées, pour les autres se référer dans la rubrique « report de matchs »

## FORFAITS GENERAUX

**U 19 D1 Poule B** : ROQUEBRUNE. Amende financière de 122 €.

**U 15 D3 Poule A** : BESSE. Amende financière de 122 €.

*Ces forfaits généraux intervenant avant ou à la date prévue au calendrier pour le dernier match « ALLER » du championnat, les matches joués par ces équipes seront considérés comme n'ayant jamais eu lieu. Les points et les buts pour ou contre ne seront pas pris en compte pour les équipes continuant à disputer l'épreuve (Art.64 .f des R.S. du DISTRICT).*

## CORRESPONDANCE

**ASPTT TOULON** : demande le report du match en U 17 D1 contre MAR VIVO du 13/11 au 14/11/2021. Vu accord écrit des deux clubs, la Commission donne son accord et dit match à jouer le 14/11/2021.

**FC RAMATUELLE** : demande d'avancer le match en U 15 D3 contre FC LE LAVANDOU du 14/11 au 13/11/2021. Vu accord écrit des deux clubs, la Commission donne son accord et dit match à jouer le 13/11/2021.

## REPORT DE MATCHS

### A JOUER LE 10 NOVEMBRE 2021

#### **U14 D3 Poule A**

SC TOULON / LE PRADET du 17.10.2021

### A JOUER LE 11 NOVEMBRE 2021

#### **U19 D1 Poule B**

HYERES FC / CARQUEIRANNE-LA CRAU du 03/10/2021

#### **U15 D2**

FC LA SEYNE / LA CADIERE du 03.10.2021

#### **U14 D1**

COGOLIN / ST TROPEZ-LA BAIE du 07.11.2021



**A JOUER LE 17 NOVEMBRE 2021**

**U15 D3 Poule B**

FC LAVANDOU-BORMES / TRANS du 07.11.2021

**A JOUER LE 20 NOVEMBRE 2021**

**U 19 D1 Poule A :**

RACING FC TOULON / ST CYR du 17.10.2021

**U14 D3**

RIANS / US VAL ISSOLE du 03.10.2021

**A JOUER LE 21 NOVEMBRE 2021**

**U19 D1 Poule A**

OLLIOULES / FC BELGENTIER du 03.10.2021

**U18 D1**

St MAXIMIN / CUERS / PIERREFEU du 30.10.2021

PUGET SUR ARGENS / SC TOULON du 30.10.2021

**A JOUER LE 19 DECEMBRE 2021**

**U18 D1**

LA LONDE / ASPTT TOULON du 31.10.2021

**FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

**1<sup>ère</sup> parution**

**U 15 D2**

US CARQUEIRANNE/CRAU 2 / JS BEAUSSETANNE 1 du 06/11/2021

**U 15 D3 Poule A**

SC TOULON 3 / OLLIOULES du 06/11/2021

---

*Prochaine réunion*

*Jeudi 17 Novembre 2021*

Le Président : Guy BOUCHON

Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ

Le Secrétaire : Jean Claude ALEXIS